

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 22\_126**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 18h30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 22 juin 2022

**OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTION  
INSTALLATION AGRICOLE - FERME  
OSTIOLE - KEVIN BLOUD**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 26

Pouvoirs : 7

Votants : 33

Résultat des votes :

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel), Birgitta RENAUDIN, Pierre BAFFERT, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Robert EYRAUD (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Jean Claude BRÖTTEL PATIENCE (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz)

Pouvoirs : Evetyne LABRUDE à Anne LENFANT, Myriam CATTANEO à Pierre FAYARD, Marle José SEGUIN à Martine MACHON, Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO, Mathias LAVOLE à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR

**CONSIDÉRANT** la décision communautaire du 15 décembre 2016 en faveur de l'octroi d'aides directes aux agriculteurs au travers du dispositif AIDA, et la délibération modifiant le règlement d'attribution en date du 25 juin 2018,

**CONSIDÉRANT** le dossier de demande d'aide à l'installation agricole reçu à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** l'examen par la Commission Transitions et Agriculture réunie le 16/06/2022, et son avis favorable sur la proposition d'aide à l'installation à l'exploitation « Ostiole » – Kevin BLOUD située à Entre Deux Guiers, qui concerne une installation titre principal hors cadre familial : production plants maraichers à destination des jardineriers, des professionnels et des particuliers,

La Commission a émis un avis positif :

- Le porteur de projet répond aux critères d'éligibilité des aides AIDA à l'installation
- le projet présenté répond à 3 des critères soutenus pour les projets d'installation, à savoir : vente de la production en circuit court et local ; production en AB ; implication dans les structures agricoles collectives du territoire
- sur la base de ces éléments, le montant d'aide AIDA est de 3 500 €. Ce montant respecte les limites d'aide applicables aux projets d'installation.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 3 500 € au projet d'installation porté par M. BLOUD,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder au versement de cette subvention, après réception des pièces justificatives.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 05 juillet 2022,

La Présidente,  
Anne LENFANT

